



COLLOMBEY  
MURAZ

Collombey-Muraz, le 22 mai 2025

*Courrier A*

Madame  
Pauline Arlettaz  
Rue du Pré-Court 6  
1893 Muraz

**Réponse au postulat du 27 avril 2024 intitulé "Acoustique dans la salle des Perraires pour les fanfares", accepté en séance du Conseil général du 10 juin 2024**

Traité par : Service technique

Madame la Conseillère générale,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, que vous avez cosigné et qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal. Nous vous en remercions.

Dans le délai réglementaire, le Conseil municipal vous fait parvenir la présente réponse.

Votre postulat n'avait pas été combattu par l'Exécutif communal dans la mesure où il jugeait opportun de se pencher sur la problématique que vous avez mise en avant.

Dans cette logique vous savez, puisque vous avez validé le budget 2025, que le Conseil municipal y a porté un investissement de Fr. 60'000.- (compte d'investissement 3421.5040.38), destiné à équiper la scène de la salle des Perraires de panneaux acoustiques, afin d'améliorer autant que possible la situation.

Ces derniers jours, le service Construction, Urbanisme, Bâtiments a rencontré des sociétés spécialisées pour ce type d'aménagement, afin d'étudier les possibilités existantes et obtenir des offres pour la réalisation de ces améliorations acoustiques.

Ces offres seront soumises au Conseil municipal pour adjudication dès qu'elles lui seront parvenues et qu'elles auront pu être étudiées.

Les mesures qui seront réalisées auront pour but d'améliorer la diffusion du son lors des manifestations prévues sur la scène des Perraires, notamment pour les fanfares.

En espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

Olivier Turin

Président  


Laurent Monnet

Secrétaire municipal  


Copie : Monsieur Thomas Birbaum, Président du Conseil général